



OL 01/08/17

Réunion n° 2 « Aménagements cyclables » du 3 juillet 2017 au Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Relevé de conclusions

Participants :

- Conseil Départemental : Denis Duvernay, Vice- Président ; Michel Girod, DA Infrastructures.
- Mairie de Veyrier-du-Lac : Sylvie Maniglier, Maire; Alain Chappaz, Maire -Adjoint en charge des travaux.
- BVV : Olivier Labasse, Président ; Jacques Herrgott, Jacques Lelarge, Michel Meyer.
- TDD : Jean-loup Bertez.
- ALAE représenté par Olivier Labasse, Vice- Président

Cette deuxième réunion avait pour objet principal d'examiner sur plans (dont on ne disposait pas lors de la réunion du 27/02/2017) les aménagements liés à la voie verte entre Chavoires et Pérouzes et secondairement les problématiques du Thoron et du tronçon Balmettes -Glière. Les échanges ont été constructifs, si l'on considère que la DUP de 2007 ne permet que des améliorations à sa marge pour Veyrier.

1° Veyrier. Il est admis que la circulation des vélos pourra se faire selon tous les itinéraires existants (voie verte, RD 909, routes du bas, routes du Mont Veyrier et de la Corniche en fonction des besoins et destinations (plages, tour du lac, val de Thônes, adresses veyrolaines...) et des typologies de cyclistes (détente famille, cyclotouristes, cycloportifs, domicile-travail...). Pas d'aménagements cyclables dans le centre bourg à vitesse limitée, priorité aux trottoirs. Pour le tronçon Chavoires -Pérouzes, BVV avait suggéré, il y a plusieurs mois au CD 74 et au Sila, 2 voies cyclables monodirectionnelles et 2 trottoirs avec le principal flux piétons côté aval ; à la réflexion le CD et la Mairie considèrent qu'il n'est pas possible, à ce stade, de modifier la bidirectionnelle positionnée coté aval. En revanche, accord pour « séparer » par un marquage au sol la circulation des piétons (à sécuriser) coté lac et celles des cyclistes. Le profil, en partant du parapet sera de 1m pour les piétons et 2,50m pour les vélos sur un même plan ; puis une légère surélévation d'environ 6 cm de haut (cf évitement des pédales) sur 50 cm de large ; puis chaussée voiture en contre-bas de 14cm ; puis trottoir 1,50m coté amont. Sur le rond-point des Pérouzes, la circulation de tous se fera selon le code de la route, sans couloir cyclable en couronne (très dangereux) ; l'accès voie verte est positionné à l'angle de la route du Port.

BVV a demandé à ce que les sentiers pour relier le haut du village et le bas vers le lac demeurent et soient mieux balisés : chemin du téléphérique aligné le plus possible avec le chemin des Champs (comme ils le sont aujourd'hui), sentier /servitude ? entre la route d'Annecy et la Bonnoirde : accord est trouvé.

La végétalisation des murs de soutènement demandée a commencé avec l'équipement de grillages.

Confirmation que l'aménagement reliant Veyrier à Menthon se fera en 2 pistes cyclables de part et d'autre de la RD 909a, un trottoir de chaque côté, plus large coté aval et une nouvelle plantation d'arbres en alignement en remplacement des tilleuls dont certains seraient en mauvais état.

2° Talloires. Les difficultés de la descente du Thoron et sa dangerosité liée à la discontinuité de la voie verte bidirectionnelle (une seule bande cyclable peinte dans le sens de la montée et rien dans celui de la descente) sont à nouveau évoquées, d'autant que l'ADEPT a écrit au CD 74 comme nous en avons été informés par elle. Nous avons fait nos préconisations de tracé et conception, de même que l'ADEPT, il y a plusieurs années, puis nos suggestions de sécurisation à la marge lors de la réunion précédente. Bande rugueuse pour que les conducteurs évitent d'empiéter sur la bande cyclable ? information préalable des cyclistes sur la portion « piste noire »?... Le SILA nous a écrit le 4 mai pour l'organisation d'une réunion à la rentrée avec les associations parties prenantes. JL. Bertez présente ses relevés de terrain qui montrent la difficulté (hauteurs des murs) pour élargir la plateforme roulante du fait de la pente en respectant la Loi littoral ; il présente une alternative dont il remet les plans, qui sera adressée au Sila pour information. Le CD 74 assure que la voirie voiture ne sera pas augmentée (5,50m).

BVV semble avoir été écouté, témoin les lettres du CD 74 du 27 mars et du SILA du 04 mai.